



PRÉFET DU CHER

Direction départementale des Territoires
du Cher

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS

Réunion du jeudi 14 septembre 2017

COMPTE-RENDU

La commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers s'est réunie à la direction départementale des Territoires, le jeudi 14 septembre 2017 à 09h30, sous la présidence de Mme Sylvie MARQUET, adjointe au chef du service connaissance aménagement et planification à la DDT du Cher.

Lors de la réunion du 07 septembre 2017, le quorum n'a pas été atteint. Ainsi, conformément à l'article 8 de la CDPENAF, la commission a été à nouveau réunie.

Assistaient à la réunion :

Mme M. ROUSSEAU, représentant la DDT du Cher

M. A. LESPAGNOL, président de la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles

M. PAEPEGAEY, représentant la fédération des chasseurs du Cher

M. A. BUTOUR, représentant les jeunes agriculteurs du Cher

M. X. CREPIN, maire de PARNAY, représentant l'association des maires du Cher

Étaient excusés :

M. L. GIRAUD, représentant de la chambre des notaires du Cher

M. E. GANGNERON, président de la chambre d'agriculture du Cher

M. H. de GANAY, représentant la chambre d'agriculture du Cher

M. A. FAVROT, représentant l'association Nature 18

Assistait également à la réunion sans voix délibérative :

M. G. OTULAKOWSKI, DDT

Étaient absents :

M. J.C. MORIN, représentant le Conseil départemental du Cher

Mme G. de BENGY PUYVALLEE, suppléante de M. J.C. MORIN

M. D. MARCEL, représentant l'association des maires du Cher

M. B. BAUCHER, suppléant de M. D. MARCEL

Mme V. FENOLL, représentant le SIRDAB

M. G. LAMY, suppléant de Mme V. FENOLL

M. G. de SAPORTA, président de l'association départementale des communes forestières

M. M. POUFFIER, suppléant de M. G. de SAPORTA

M. Ph. POISSON, représentant la Coordination rurale du Cher

M. Ph. GRESSIN, suppléant de M. POISSON
Mme M. BILLON, représentant la confédération paysanne du Cher
M. François CRUTAIN, suppléant de Mme BILLON
M. Ph. de MARTIMPREY, représentant l'association départementale pour le développement de l'emploi agricole et rural
M. D. de MONTALIVET représentant le syndicat de la propriété privée rurale du Cher
Mme R. DUBOIN, suppléante de M. D. de MONTALIVET
M. B. SERVOIS, représentant le syndicat départemental des propriétaires forestier
M. J. de JOUVENCEL, suppléant de M. SERVOIS
M. J.C. BOURDIN, représentant le conservatoire d'espaces naturels Centre Val de Loire
M. J.B. COLOMBO, suppléant de M. BOURDIN

Quorum : Conformément à l'article 8 du règlement intérieur de la CDPENAF, le quorum n'est pas exigé pour cette réunion.

➤ **Compte-rendu de la réunion du 04/07/2017**

Le compte-rendu a été approuvé à l'unanimité des présents lors de la séance du 07/09/2017. Aucun des membres présents n'émet de remarques complémentaires.

➤ **Dossiers soumis à saisine obligatoire :**

Il est rappelé que pour les cinq premiers dossiers présentés le 07/09/2017, le délai d'un mois pour émettre un avis à compter de la date de saisine de la CDPENAF étant dépassé, l'avis de la commission est d'ores et déjà réputé tacite. Ces dossiers ont néanmoins été présentés lors de la précédente séance et ne présentent pas d'enjeux majeurs.
Pour mémoire, il s'agit des dossiers suivants :

- **PC 018 112 17 30003** et **PC 018 112 17 30004** à IDS SAINT ROCH
- **PC 018 021 17 30005** à BANNEGON
- **PC 018 234 17 30005** à SAINT SATURNIN
- **PC 018 208 17 20002** à SAINTE GEMME EN SANCERROIS

PC 018 182 17 10001

- **Nom du demandeur ou du porteur de projet** : EARL de l'Auvergne représentée par M. JOUHANNEAU Régis
- **Lieu du projet** : Les Grandes Pièces – 18290 POISIEUX
- **Description du projet** : Construction d'un bâtiment agricole pour stockage de matériel agricole et fourrage avec couverture toiture pan Sud en panneaux photovoltaïques

La commission constate l'insuffisance des éléments fournis permettant d'établir la nécessité du projet au regard de l'activité agricole existante.

Résultat du vote.
Contre : 5
Abstention : 1

La commission émet un avis défavorable.

PC 018 198 17 10003

- **Nom du demandeur ou du porteur de projet :** EARL des Magnoux représentée par M. SUZANNE Benjamin
- **Lieu du projet :** Les Magnoux – 18290 SAINT AMBROIX
- **Description du projet :** Construction d'un bâtiment agricole avec toiture en panneaux photovoltaïques

**La fiche de renseignements pour les constructions dans les communes sans documents d'urbanisme n'a pas été complétée par le pétitionnaire.
La commission ne dispose ainsi d'aucun élément**

Résultat du vote.
Contre : 6

La commission émet un avis défavorable.

- **Divers : Examen du contenu du dossier de présentation à réaliser pour les PLUi au stade PADD auprès de la CDPENAF**

Les informations données lors de la précédente séance sont brièvement rappelées.

La présidente clôt la séance à 10h15.

La Présidente,



Sylvie MARQUET

